

La loi handicap du 11 février 2005, intitulée "loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", est une législation française fondamentale visant à promouvoir l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle repose sur plusieurs piliers essentiels :

1-Égalité des droits : La loi vise à garantir que les personnes handicapées jouissent des mêmes droits que les autres citoyens, en leur offrant les moyens de participer pleinement à la vie sociale et citoyenne.

2-Accessibilité universelle : Un des objectifs majeurs est de rendre la société accessible à tous. Cela inclut l'accessibilité des bâtiments publics, des transports, des services de communication et des technologies de l'information. Les établissements recevant du public (ERP) doivent se conformer à des normes d'accessibilité strictes.

3-Éducation inclusive : La loi promeut l'inclusion scolaire des enfants handicapés dans les établissements ordinaires. Des dispositifs comme les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont mis en place pour accompagner ces élèves. L'objectif est de permettre à chaque enfant de suivre une scolarité adaptée à ses besoins.

4-Emploi et insertion professionnelle : Les entreprises et administrations publiques sont tenues de respecter un quota de 6 % de travailleurs handicapés. Des mesures incitatives et des sanctions sont prévues pour encourager l'emploi des personnes handicapées.

5-Prestations et compensations : La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est créée pour aider financièrement les personnes handicapées à couvrir leurs besoins spécifiques, qu'ils soient humains, techniques ou liés à l'aménagement du logement.

6-Simplification administrative : Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont instaurées pour centraliser les démarches administratives. Elles évaluent les besoins des personnes handicapées et attribuent les aides nécessaires.

7-Participation sociale et citoyenneté : La loi encourage la participation des personnes handicapées à la vie sociale, culturelle et politique. Elle vise à leur offrir les moyens de vivre de manière autonome et de s'impliquer dans la société.

En somme, la loi du 11 février 2005 marque une avancée significative dans la reconnaissance des droits des personnes handicapées en France. Elle met l'accent sur l'inclusion, l'accessibilité et l'égalité des chances, en posant les bases d'une société plus juste et solidaire.